Cinquante septième session de la Commission de la Condition de la Femme

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION CONGOLAISE

Présentée par Madame Catherine EMBONDZA LIPITI

Ministre de la Promotion de la Femme et de l'Intégration de la Femme au Développement.

- New York, le 05 Mars 2013 -



 l'adhésion du Congo à la campagne du Secrétaire Général des Nations Unies contre les violences faites aux femmes et le lancement de la Campagne « Tolérance Zéro Maintenant » sur les violences basées sur le genre dans tous les départements de la République du Congo pour une durée de deux ans ;

certaines lois, tels que le code de la famille, le code général des impôts, le code pénal et le code de procédure pénale.

l'affirmation même du principe d'égalité dans la Constitution congolaise